

## **Financée à 90% par le canton, Clos-Fleuri tente de l'exclure de ses affaires**

**Communiqué de presse**

**8 octobre 2018**

**La semaine dernière, le Conseil de fondation et la Direction de Clos-Fleuri ont manœuvrés pour tenter d'exclure, non seulement les représentants du personnel, mais également la DSAS du processus de régularisation des problèmes.**

La Fondation Clos-Fleuri a une fois de plus démontré qu'elle n'entendait rien lâcher de son emprise totale sur la gestion de l'Institution. Ce qui se passe aujourd'hui est scandaleux pour le personnel et pour les résidents de l'Institution. Le comportement de la Direction et de la Fondation mine les fondements même de ce type d'institutions.

Clos-Fleuri est soutenue à hauteur de 90% par l'Etat de Fribourg. Nous respectons le souci d'indépendance des fondations, mais lorsqu'elles se mettent à mordre la main qui les nourrit, on est en droit de s'interroger sur le bien-fondé de leur stratégie.

La semaine dernière, Clos-Fleuri a résolument décidé d'une stratégie d'obstruction à la résolution des problèmes qui gangrènent l'Institution.

Elle a d'abord saisi le médiateur administratif et neutralisé la DSAS pour interdire désormais à cette dernière de mettre son nez dans ses affaires.

Parallèlement, dans le but de museler son personnel à l'abri des regards indiscrets des autorités de surveillance et des associations de personnel, la Direction a invité le personnel à une séance d'informations sur la constitution d'une commission du personnel, sans avertir les autorités de surveillance et les associations, semant le trouble et la confusion dans le personnel.

Malgré tous les rappels à l'ordre des différentes instances, le Directeur de Clos Fleuri se comporte comme s'il en était le patron, comme s'il avait créé l'Institution et investit ses propres deniers, comme s'il était le capitaine omnipotent d'un navire dont les collaborateurs n'étaient que des mousses à son service et les familles des résidents d'encombrants passagers.

### **Rappel des faits**

- Fin 2017, la FOPIS dénonçait la situation préoccupante vécue par le personnel de Clos-Fleuri.
- La Direction de la Santé et des affaires sociales (DSAS) qui en avait été informée et qui avait pu rencontrer une Délégitation du personnel et une Délégitation de proches aidants, a pris la mesure de la gravité de l'affaire et a réagi promptement en commanditant un audit de satisfaction.

- Il ressortait de cette enquête que les collaborateurs et collaboratrices de la Fondation remplissent leur rôle avec un professionnalisme exemplaire, mais que la relation de confiance avec la direction était rompue. Un management plus participatif était proposé par les auditeurs, entre autres mesures.
- Cette enquête signalait qu'il n'était plus possible de nier le problème de « management trop directif et insuffisamment adapté à une institution dont le cœur du métier repose sur les compétences sociales et humaines des collaborateurs et collaboratrices ».
- Suite à cette enquête de satisfaction, la DSAS décidait d'entrer en jeu pour piloter la restauration de la confiance, en supervisant, entre autres, la création d'une commission de personnel et la mise en place d'un coaching de la Direction.

La FOPIS acceptait la démarche du bout des lèvres, vu le scepticisme des nombreux collaborateurs qui lui font confiance en notant qu'elle resterait vigilante.

Mais la Fondation piétine une nouvelle fois le partenariat social. Il n'est strictement plus possible de collaborer avec elle dans de telles conditions. La FOPIS se fait un réel souci pour le personnel : comment les collaboratrices et les collaborateurs pourront-ils retrouver leur sérénité sous la férule d'une Direction et d'un Conseil de fondation qui ne pensent qu'à régner sans partage, enferrés dans un autoritarisme d'un autre temps ?

Les populations fragilisées qui sont encadrées par l'Institution méritent mieux que cette gouvernance chaotique. Les familles et les proches aussi.

La FOPIS a décidé de se retirer du processus et d'entamer des démarches d'un autre type vis-à-vis de l'Institution.

**Elle évalue les actions suivantes :**

- Dénonciation de l'attitude des Instances de Clos-Fleuri et saisie de l'Autorité de surveillance des fondations, en invoquant de graves manquements dans la gestion de fonds publics.
- Dénonciation à l'Inspectorat du travail.
- Saisie à l'Office cantonal de conciliation pour les conflits de travail.
- Enfin, la FOPIS réunira le Personnel et le soutiendra dans les démarches qu'il souhaite mener

Si l'Etat ne reprend pas rapidement la main dans le dossier, s'il n'est pas en mesure d'obtenir des garanties solides de bon fonctionnement de la collaboration, la FOPIS se lancera dans une lutte à couteau tiré avec Clos Fleuri. Elle ne lâchera rien.

Et ses requêtes du mois de juillet se transformeront en exigences sine qua non.

---

**Personnes de contact :**

Sophie Tritten, Secrétaire générale, tél. 079 - 704 73 63

Bernard Fragnière, Secrétaire général suppléant, Tél. 079 - 707 18 39